

**Convention Etablissement scolaire  
Structure d'accueil**

Etablissement scolaire		L'organisme agréé	
Nom du proviseur		Nom du directeur	
Nom du référent		Nom du référent	
Tél.		Numéro de Siret	
Courriel		Tél. Courriel	
Adresse		Adresse	

**Elève concerné**

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse complète :

Tél. :

Courriel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Contact à privilégier en lien avec le jeune :

**Article 1 : Repérage des élèves**

Le repérage est fait par le chef d'établissement parmi les élèves ayant échoué au baccalauréat et pouvant conserver le bénéfice de certaines matières. Le chef d'établissement reçoit l'élève et sa famille pour lui proposer le dispositif et, si accord, contacte l'organisme agréé pour finaliser la mise en place.

**Article 2 : Statut de l'élève**

L'élève dispose d'un double statut, celui du service civique ainsi que le statut scolaire. Il bénéficie d'une couverture sociale et d'une assurance. L'élève est sous la responsabilité du chef d'établissement pendant les jours d'alternance scolaire, et sous la responsabilité de la structure d'accueil pendant les jours d'activité service civique. L'élève inscrit dans une action MLDS ou au titre de retour en formation initiale tout en étant engagé dans une mission de service civique aménagé, ne peut pas bénéficier d'une bourse nationale scolaire.

### **Article 3 : Coréférence**

Il doit être rendu clair et lisible à l'élève et à son responsable légal, voire aux éventuels services de suivi, que les coordonnateurs - trices des deux dispositifs (**établissement scolaire et structure agréée**) exercent une co-référence.

### **Article 4 : Suivi individuel de l'élève**

Le suivi individuel de l'élève est assuré conjointement par les référents respectifs de l'organisme d'accueil du service civique et de l'établissement scolaire. La prise en charge de l'élève et l'élaboration du parcours sont réalisées en concertation afin de donner du sens et du lien entre apprentissage et mission.

Ils élaboreront ensemble :

- l'emploi du temps hebdomadaire combiné, qui doit être joint à ce présent document.
- les modalités de suivi conjoint (objectifs, outils, périodicité...). Des temps de rencontre doivent être organisés.
- le bilan nominatif de l'élève.

### **Article 5 : Responsabilités**

L'élève est sous la responsabilité de la structure d'accueil pendant les périodes de mission de Service Civique. Il doit respecter les dispositions du règlement intérieur de celle-ci.

L'élève est sous la responsabilité du chef d'établissement pendant les périodes de classe. Il doit respecter les dispositions du règlement intérieur de celui-ci.

### **Article 6 : Mesures disciplinaires**

En cas de mesure disciplinaire, le responsable de l'établissement concerné informera sans délai l'élève, son responsable légal, l'organisme partenaire, ainsi que la référente MLDS – DSDEN et l'IEN-IO.

### **Description du parcours proposé**

Répartition hebdomadaire de l'alternance établissement scolaire / structure d'accueil  
(Préciser les jours et les horaires) :

### **Objectifs de la formation en EPLE :**

### **Objectifs de la mission de service civique :**

L'élève (Nom, Prénom)..... participera à cette action du ..... au  
.....2018.

<p><b>Le proviseur</b> Signature <i>Précédée de la mention manuscrite (lu et approuvé)</i></p>	<p><b>Le responsable de l'organisme agréé</b> Signature <i>Précédée de la mention manuscrite (lu et approuvé)</i></p>
<p><b>L'élève</b> Signature <i>Précédée de la mention manuscrite (lu et approuvé)</i></p>	<p><b>Le représentant légal (si mineur)</b> Signature <i>Précédée de la mention manuscrite (lu et approuvé)</i></p>